

Réforme du système d'éducation manitobain, de la maternelle à la 12^e année

En janvier 2019, le gouvernement manitobain a annoncé une Commission sur l'éducation de la maternelle jusqu'à la 12^e année pour entreprendre une réforme exhaustive du système provincial. Le mandat de la commission à neuf membres, d'ailleurs considérable, est d'ouvrir les horizons des élèves, de réduire les écarts de réussite, de créer de la stabilité et de regagner la confiance du public. La réforme vise la création d'un système d'éducation manitobain situé sur un pied d'égalité avec celui des autres provinces et territoire du Canada.

Le rapport sur la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année, *La réussite de nos enfants : l'avenir du Manitoba* reçu en mars 2020. Les 75 recommandations de la commission représentent à elles seules une réforme massive du système d'éducation manitobain de la maternelle à la douzième année, attendue depuis plusieurs décennies.

Étant donné ces recommandations et les leçons tirées durant la pandémie COVID-19, le gouvernement manitobain souhaite apporter des changements significatifs au système d'éducation de la province. Le but est de favoriser la réussite de chaque élève manitobain, peu importe son lieu de résidence, son origine ou les circonstances entourant sa vie personnelle. La réussite des élèves ne s'arrête pas à la fin de leurs études. Les effets de la réforme se feront ressentir jusque sur le marché du travail, au commencement de la vie adulte de l'ancien élève qui construit sa vie au Manitoba. Dans les cinq prochaines années, et en fonction de l'objectif du gouvernement manitobain, les élèves de la province afficheront la plus forte hausse de rendement au Canada.

En effet, le gouvernement manitobain fait preuve du même degré d'enthousiasme que les membres de la commission pour favoriser la réussite scolaire et veiller à la pérennité du système d'éducation. Certaines mesures prioritaires que le gouvernement souhaite prendre dès le début comprennent :

1. Consolider la mise en œuvre des programmes et de l'apprentissage en classe.
2. Favoriser un taux de réussite élevé et miser sur la mobilisation des efforts et l'emprunt de divers chemins, dans une perspective d'avenir pour tous les élèves et de réduction des écarts de réussite affichés par les élèves autochtones.
3. Mieux soutenir les enseignants, le personnel et les chefs de file du milieu scolaire par le biais d'apprentissages professionnels améliorés, de planification ciblée pour le recrutement et la rétention et, finalement, par le biais d'un plus grand soutien en classe.
4. Mettre sur pied de nouvelles évaluations provinciales (3^e ou 4^e année, 6^e ou 7^e année et 10^e année) avec les données fournies par les écoles et miser sur l'utilisation accrue des bulletins scolaires provinciaux.

5. Encourager la participation des parents et des tuteurs aux comités d'école et aux comités consultatifs provinciaux sur l'éducation, ainsi que la participation des élèves aux comités consultatifs des élèves.
6. Fusionner les 37 commissions scolaires en 15 régions sous l'égide d'un nouvel organisme d'éducation provincial et d'une Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) autonome.
7. Développer un modèle de financement provincial juste, transparent et durable. Protéger la santé mentale et le bien-être psychologique des élèves, des enseignants et du personnel scolaire.
8. Procéder à des évaluations en temps opportun et fournir du soutien à l'apprentissage et des services cliniques aux élèves qui ont des besoins particuliers ou qui arrivent tout juste à l'école.
9. Faciliter l'accès aux sciences de la technologie, aux domaines du génie, des arts ou des mathématiques, aux activités de formation visant à intégrer le marché du travail et aux programmes d'apprentissage tout en assurant le soutien nécessaire.
10. Prioriser l'immersion française et l'éducation en français en bonifiant les programmes et en diversifiant les options en ce sens.
11. Faciliter l'accès à un apprentissage à distance de qualité, entre autres grâce à l'école secondaire en ligne et au maintien des mesures de soutien à l'apprentissage pour les élèves de la maternelle jusqu'à la 8^e année.

Pour en savoir plus, consultez la page du site Web www.bettereducationmb.ca.